



Fédération québécoise  
des chasseurs et pêcheurs

162, rue du Brome  
Saint-Augustin-de-Desmaures  
(Québec) G3A 2P5

[fedecp.com](http://fedecp.com)

Sans frais | 1 888 LAF AUNE  
Téléphone | 418 878-8901  
Télécopieur | 418 878-8980

PAR COURRIEL

Saint-Augustin-de-Desmaures, le 12 avril 2024

[reflexionforet@mrfn.gouv.qc.ca](mailto:reflexionforet@mrfn.gouv.qc.ca)

**Objet : Table de réflexion sur l'avenir de la forêt ; commentaires de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs**

Madame, Monsieur,

Voici les réponses de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs à quelques questions posées dans le cadre de la consultation sur l'avenir de la forêt.

**Question :** Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier si cela permettait d'approvisionner les usines avec le même volume, sur un plus petit territoire, tout en ajoutant des territoires protégés pour la biodiversité et l'atteinte des cibles de conservation?

**Réponse :** Notre Fédération émet des réserves quant à la possibilité de concéder des portions de territoires à la production forestière intensive. Le concept d'exploiter intensivement toute parcelle de forêt apparaît de plus en plus d'une autre époque. Pour la mise en valeur de la faune, une telle avenue est inquiétante. L'intensification de production ligneuse risque de créer des déserts fauniques dans lesquels la chasse deviendra impraticable. Si, en plus, pour compenser la perte de territoire de qualité et la perte de biodiversité engendrées par cette intensification, nous créons des territoires protégés sur lesquels il est interdit de chasser, les chasseurs perdront sur les deux tableaux.

Actuellement, l'ensemble du sud du Québec est occupé par les chasseurs, les pêcheurs, les piégeurs, les villégiateurs, les adeptes de motoneige et de VTT, par les détenteurs de baux d'abris sommaires, des territoires structurés et autres. Il est clair qu'en instaurant des zones d'intensification, plusieurs d'entre eux seront pénalisés. Nous souhaitons plutôt qu'en tout temps les stratégies forestières adoptées soient en harmonie avec des objectifs d'aménagement durable et qu'elles répondent aux besoins réels de l'ensemble des utilisateurs.

Par ailleurs, il est de plus en plus évident que la forêt devra être aménagée de manière à servir d'outil d'adaptation aux changements climatiques. Il faudra donc s'assurer que toute forme de sylviculture envisagée soit un atout à cet égard et non une entrave.

**Question :** Quels changements devraient être apportés à la gestion du réseau de chemins multiusages en forêt publique et pourquoi?

**Réponse :** La foresterie a contribué au fil des décennies à la construction d'un réseau de chemins forestiers multiusages qui s'étend maintenant sur l'ensemble des forêts du sud du Québec et qui rejoint une multitude de territoires. Sans ce réseau, qui s'est ramifié un peu partout afin d'atteindre la matière première pour la fabrication de papier, de bois d'œuvre et autres produits ligneux, de nombreux secteurs seraient

inaccessibles pour la chasse, la pêche et la villégiature. Les structures d'accueil, notamment les territoires fauniques structurés, n'existeraient sûrement pas dans leurs formes ou leurs proportions actuelles. L'accès au territoire public non structuré ne serait pas non plus aussi facile pour l'ensemble des citoyens. Nous croyons donc que les Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt doivent porter une attention particulière à l'importance de maintenir en bon état le réseau de chemins forestiers multiusages.

Selon nous, une des failles du système d'entretien du réseau de chemins multiusages est qu'il échappe de nombreux utilisateurs qui ne possèdent pas de droits fonciers ou qui ne fréquentent pas les territoires fauniques structurés. Ils utilisent donc les chemins forestiers sans jamais défrayer de coûts pour cette utilisation. Il faudrait récupérer des sommes monétaires auprès de ces utilisateurs afin qu'ils contribuent eux aussi à l'entretien de ce réseau.

**Question :** Quels changements pourraient être apportés afin que les mécanismes de participation en place permettent de mieux prendre en compte les valeurs et les besoins exprimés par les personnes et organismes concernés par la gestion des forêts publiques?

**Réponse :** La première des choses est de s'assurer de faire participer l'ensemble des personnes et organismes concernés par la gestion de la forêt. Lorsque nous avons appris le 13 février dernier le début des travaux des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt, nous avons été déçus de ne pas avoir été invités formellement à ce rendez-vous national si important pour l'avenir des activités de prélèvement faunique. Ce que nous faisons de notre forêt, les façons que nous avons de l'exploiter et de l'aménager, déterminent la santé des espèces animales qui y vivent et influencent directement la qualité de la chasse et de la pêche sportive.

À notre avis, les chasseurs et les pêcheurs constituent sûrement ensemble le groupe de personnes le plus nombreux à profiter de la forêt québécoise. Ce sont eux qui, comme administrateurs, dirigent les zecs de chasse et de pêche, ce sont eux, comme clients, qui fréquentent les pourvoiries et les réserves fauniques et ce sont eux, regroupés en associations, qui assurent l'entretien de nombreux chemins forestiers. En outre, les chasseurs et les pêcheurs fréquentent assidûment la forêt et en ont une connaissance essentielle aux discussions. Nous ajouterons aussi que les chasseurs et les pêcheurs sont parmi les citoyens les plus impliqués dans la préservation de la forêt, de par les aménagements qu'ils réalisent ou supportent dans toutes les régions. Sans compter que ceux-ci dépensent 4 milliards de dollars (G\$) par année, et que l'ensemble de ces dépenses contribue au produit intérieur brut du Québec à hauteur de 2 G\$ ce qui se traduit par 23 000 emplois en équivalent temps complet. Dans l'avenir, il faudra que les mécanismes de participation permettent de bien prendre en compte les valeurs et les besoins exprimés par tous ces gens.

À titre d'intervenants concernés par la planification de l'utilisation du territoire public, nous sommes préoccupés par la difficulté de participer de façon concrète et efficace à la préparation des PATP et des PRDTP. Ces outils sont pourtant importants pour l'élaboration des orientations gouvernementales de développement, d'exploitation et d'utilisation du territoire public qui peuvent avoir des conséquences importantes sur l'accès aux activités de chasse et de pêche partout en province. La complexité des processus de consultation utilisés fait en sorte que de nombreux organismes à but non lucratif, qui ne sont pas spécialisés en planification et en aménagement du territoire, et qui ne possèdent pas les compétences ou le soutien professionnel adéquat, peuvent avoir des difficultés à les suivre. Pourtant, plusieurs d'entre eux ont des connaissances intéressantes ou des préoccupations légitimes au sujet de ces plans. Nous croyons qu'il serait important de rendre plus conviviaux et plus participatifs les processus d'élaboration de ces plans afin de s'assurer qu'ils tiennent compte le plus précisément possible des attentes du milieu.

Aussi, nous invitons les décideurs à garder un lien étroit avec notre fédération ainsi qu'avec les membres de la Table nationale de la faune qui réunit des intervenants de première ligne voués à la mise en valeur des ressources fauniques. Ceux-ci ont développé au fil des ans des canaux de communication importants vers les utilisateurs pouvant être mis à profit pour les informer de tout développement quant à la gestion de la forêt.

**Question :** Quels changements pourraient être apportés pour que la forêt contribue davantage au développement économique, aux emplois et aux retombées régionales?

Le Québec compte sur plusieurs ressources naturelles pour alimenter son activité économique. Parmi ces dernières, le bois est celle qui a le plus marqué l'histoire de la province, et ce, depuis les tous débuts de la société québécoise. Au cours des dernières décennies, l'apport économique de la récolte de bois ne s'est pas démenti.

Actuellement, cependant, une série de changements de valeurs et de mentalités s'opèrent à l'échelle provinciale de sorte que le rôle de la forêt et de ses richesses est perçu très différemment. À preuve, un récent sondage a démontré que les Québécois seraient prêts à mettre fin à des emplois dans le secteur forestier si cela permettait de sauver les populations de caribous en déclin dans la province.

Pour notre fédération, la Table de réflexion sur l'avenir de la forêt est une opportunité de faire reconnaître la forêt pour ce qu'elle est réellement : un milieu naturel dans lequel la flore, les animaux, les sols et l'eau interagissent pour former des écosystèmes qui, plus que jamais, doivent être considérés comme un tout.

La première chose que nous réclamons est qu'on se débarrasse de l'idée que les autres usages que l'on peut faire de la forêt doivent continuellement céder le pas à l'industrie forestière. Ce concept est dépassé et il faudra prendre bientôt de nouvelles voies en regard de l'utilisation de notre forêt. Cela est d'ailleurs soutenu par les cibles adoptées lors de la CPO15 tenue à Montréal en 2022. La protection de la biodiversité, à laquelle le gouvernement s'est engagé avec son Plan Nature 2030, nécessite une vue globale de la situation et une approche intégrée de la gestion de la forêt et force à regarder totalement différemment l'exploitation forestière.

Ne devrait-on pas retrouver dans le cadre d'exploitation de nos forêts des critères comme la protection des communautés végétales, la dynamique des populations animales, la capacité de support de l'habitat, la protection des biotopes ? Pour une vaste partie de la population québécoise, c'est de plus en plus une évidence. En ce qui nous concerne, nous pourrions nous attendre, considérant l'importance de la chasse et de la pêche comme moteur économique, que l'exploitation forestière supporte davantage, mais équitablement, les besoins en aménagement d'habitats fauniques.

Nous nous permettons aussi de rappeler ici que depuis plusieurs années notre fédération interpelle le gouvernement au sujet d'un projet extrêmement intéressant à cet égard ; celui de doter les réserves fauniques de la province d'un statut particulier de protection. Ces réserves sont des territoires auxquels on a voulu attribuer une vocation faunique distinctive dans une perspective de conservation. Leurs modalités de gestion sont fixées par l'État et destinées à la conservation et à la mise en valeur de la faune. Aux yeux de la population, les réserves fauniques jouissent d'une grande notoriété et sont des territoires patrimoniaux où les activités de chasse, de pêche et de villégiature se pratiquent dans un contexte privilégié. Toutefois, ces territoires ne bénéficient d'aucune mesure particulière de conservation à l'exception de celles consenties pour l'ensemble des terres publiques. Les Tables de réflexion devraient y voir une opportunité d'améliorer la gestion de ce patrimoine forestier.

La forêt est source de plusieurs richesses et tous les Québécois ont le droit d'en profiter équitablement. Nous devons faire en sorte que l'exploitation de la faune, ou toute autre activité économique, sociale ou récréative ne soit dorénavant plus dévalorisée par rapport à la récolte de bois. La quantité de matière ligneuse ne doit plus être l'objectif principal de notre utilisation de la forêt. Notre fédération imagine une utilisation moderne du territoire public, où toutes les ressources et tous les usages sont considérés équitablement et à la planification de laquelle tous les usagers de la forêt peuvent participer.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.